

MEGA-CLICS - Club Photo de Saint-Philibert

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

12, 13 et 14 avril 2024

ARTICLE 1 - OBJET

L'association Mega-clics, domiciliée à la Mairie de Saint-Philibert - 56470, organise un concours photo inter-clubs durant son exposition annuelle . L'exposition aura lieu dans la salle Le Mousker à Saint-Philibert les 12, 13 et 14 avril 2024.

L'exposition est ouverte au public, avec entrée gratuite. Les visiteurs sont invités à sélectionner les meilleures photos dans chaque catégorie et forment donc un jury du public.

L'exposition se divisera en deux espaces :

- une exposition libre de photos sur des thèmes variés par des membres de Mega-clics.
- une exposition sur des thèmes imposés qui fera l'objet du concours (5 photos par club et par catégorie) :
 - 1^{er} catégorie : « MYSTERE » en Noir et Blanc
 - 2^{nde} catégorie : « NOSTALGIE » en Couleurs

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation à ce jeu est gratuite et ouverte exclusivement aux clubs photo invités.

Le concours propose 2 catégories : « MYSTERE » (en noir et blanc) et « NOSTALGIE » (en couleurs). Les photomontages sont refusés ainsi que toute image générée par l'IA (Intelligence Artificielle) ; il pourra être demandé de joindre (ou de communiquer) le fichier photographique accompagné des exifs, faute de quoi la photo pourra être refusée, sans recours possible.

Le nombre de photos est limité à cinq par club et par catégorie. Les cinq photos doivent être de cinq photographes différents.

Chaque photo doit être envoyée sous forme de tirage papier au format 20 x 30 cm, placé dans un passe-partout noir de format 30 x 40 cm muni d'un système de fixation et d'un papier occultant derrière la photo.

La photo doit être anonyme (sans filigrane) et également être légendée au dos avec le nom du club, le nom de l'auteur, le titre de la photo et la catégorie présentée.

Les photos seront disponibles pour restitution auprès de l'association Mega-clics à partir du mardi 16 avril 2024.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction, ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'association Mega-clics et le jury de l'opération.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours se déroule du VENDREDI 12 avril 2024 à 16 h au DIMANCHE 14 avril 2024 à 17h.

Pour participer au concours, le club doit expédier ou déposer ses tirages photos à l'adresse suivante :

MEGA-CLICS

chez Patricia Féat, All-Océan, 7, rue de la Drisse

56470 La Trinité-sur-Mer, tel : 06 99 40 19 02

Contact tel : 06 07 19 81 33 (Pierre Blevin)

courriel : megaclics56@gmail.com

Les tirages doivent être réceptionnés par l'association Mega-clics au plus tard le 25 mars 2024.

Les photos doivent impérativement concerner les catégories proposées. L'association Mega-clics nommera un jury apte à valider ou non la participation de chaque tirage au concours. Il se réserve le droit d'éliminer les photos « hors sujet », ou pas montées assez solidement.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur de la photographie et non d'une image créée par l'IA ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur des photographies qu'il envoie.

ARTICLE 4 - CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Les photos envoyées par les participants sont soumises au vote d'un jury de personnalités et également du public ce qui déterminera 2 classements des photos par catégorie ;

Par cumul des résultats, le meilleur club sera également récompensé.

Un prix sera attribué aux trois premiers de chaque catégorie, ainsi qu'au meilleur club.

ARTICLE 5 - PUBLICATIONS DES RESULTATS ET REMISE DES LOTS

Les résultats seront promulgués le dimanche 23 avril 2024 suivi par la remise des prix, à l'issue de l'exposition (à partir de 18h).,

Les résultats seront également publiés sur le site de l'association Mega-clics : <http://megaclics.fr>

Les gagnants seront contactés par l'intermédiaire de leur club photo. Les lots seront remis au représentant légal des clubs respectifs.

ARTICLE 6 - DROITS DES PARTICIPANTS

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours autorise l'association Mega-clics à utiliser gratuitement ses photos dans le cadre strict de la promotion du présent concours, pour une durée de trois ans. L'association Mega-clics s'engage à toujours mentionner les copyrights précisés lors de l'envoi de la ou des photo(s). Pour toute autre utilisation, l'association Mega-clics devra demander l'accord préalable de l'auteur de la photographie.

Le participant déclare :

- être l'auteur de la photographie et d'une photographie
- ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers
- décharge l'association Mega-clics de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle de la photo.
- Avoir toute autorisation de publication et l'autorisation des personnes qui y sont présentées

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'association club photo Mega-clics et la municipalité de Saint-Philibert ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables pour tout dommage à une œuvre candidate à l'exposition, ni en cas d'impossibilité de maintenir les dates prévues, pour cause de restrictions sanitaires ou autres...

X

X

X

